

La dette du sang

Les Vieux coloniaux rescapés des guerres

*Paul MUZARD **

Ils se comptent encore par dizaines de milliers. Africains, Marocains, Algériens, survivants des deux guerres mondiales ou des campagnes d'Indochine dans lesquelles ils étaient enrôlés par la France...

La France a gagné certains combats et évité de sacrifier certaines vies grâce à celles de ces anciens combattants étrangers qui, à leur manière, ont "fait la synthèse du droit du sol et du droit du sang"...

Quelle reconnaissance pour ces vieux survivants ?

Que sont devenus les anciens combattants étrangers enrôlés par la France, dans les colonies françaises, pour combattre sur les fronts des grandes guerres, appelées mondiales ? Réquisitionnés parfois dans des pays lointains, comme Madagascar ou l'Indochine, en quoi ces conflits les concernaient-ils ? Colonisés, ils avaient été intégrés à une "Mère Patrie" pour constituer avec elle un empire de 100 millions d'habitants, plus représentatif qu'un hexagone de moins de 40 millions d'habitants, face à une Allemagne de 60 millions de ressortissants. Ces guerres étaient des conflits pour la défense de la liberté ; aussi beaucoup d'entre eux crurent-ils que la liberté était une richesse indivisible, qu'elle était par conséquent porteuse d'égalité, bref qu'elle les concernait ! C'est en guise de rétribution que leur furent donc accordées, sans distinction d'origine, des pensions d'anciens combattants. Mais peu après la fin de la Seconde guerre mondiale, les peuples colonisés estimèrent avoir le droit de disposer d'eux-mêmes, et conquirent leur indépendance, au nom de cette liberté chèrement conquise. Se posa alors un "grave problème" pour les pouvoirs publics français : était-il légitime de continuer à indemniser des anciens combattants coloniaux devenus étrangers ? La citoyenneté acquise sur les champs de bataille pour la libération de la France hexagonale méritait-elle d'être encore reconnue à partir du moment où cette dernière avait perdu son titre de Mère-Patrie ? Ou bien les pensions des anciens combattants étaient-elles comme l'équivalent d'une dette pour le sang versé et pour les blessures irréparables des corps ?

Les oubliés de la France

Dans un article publié sous le titre évocateur "Les soldats oubliés de la France", Nathaniel Herzberg

* Membre de la présidence du MRAP

écrivait dans *Le Monde* daté des 10 et 11 novembre 1996 : "Le Ministère des anciens combattants s'avoue à leur sujet "un peu honteux et mal à l'aise". Africains, Marocains, Algériens, plusieurs dizaines de milliers de soldats des deux guerres mondiales ou des campagnes d'Indochine sont encore vivants. Mais leurs pensions ont été gelées le 26 décembre 1959. Ce jour-là, le Parlement, en adoptant la Loi de Finances pour 1960, décidait sans la moindre opposition qu' "à compter du 1er janvier 1961, les pensions, rentes ou allocations viagères dont sont titulaires les nationaux des pays ou territoires ayant appartenu à l'Union française ou à la Communauté ou ayant été placés sous le protectorat ou la tutelle de la France, seront remplacées pendant la durée normale de leur jouissance personnelle par des indemnités annuelles en francs, calculées sur la base des tarifs en vigueur pour lesdites pensions ou allocations à la date de leur transformation."

En clair, les sommes jusque-là indexées sur le coût de la vie, seraient dorénavant gelées. Pour les pays déjà émancipés, l'effet était immédiat. D'autres allaient se trouver concernés au jour de leur indépendance, ou quelques années plus tard. Si bien qu'aujourd'hui les montants versés au 60.000 survivants des différentes campagnes militaires n'ont plus qu'un lointain rapport avec les sacrifices consentis.

Quand un ancien combattant français, invalide à 100 %, perçoit 4 081 francs de pension mensuelle, un Sénégalais perçoit 1 463 francs, un Guinéen 673 francs, un Tunisiens ou un Marocain 400 francs.

La retraite militaire, destinée à ceux qui ont passé 15 ans dans l'armée, ou la plus symbolique "retraite du combattant" (2.500 francs par an pour les Français) que perçoivent tous ceux qui ont servi pendant 90 jours dans une unité combattante plafonnent à 30 % du taux plein pour les Sénégalais, et à moins de 10 % pour les Marocains et les Tunisiens. Quant aux femmes, une disposition prévoit que leur rente disparaît à la mort de leur mari.

Le 3 avril 1989, le comité des droits de l'Homme de l'ONU estimait que la "cristallisation" des pensions suivant le critère de la nationalité méconnaissait le principe d'égalité devant la loi posé par le pacte de New-York relatif aux droits civils et politiques, pacte ratifié par la France en 1980. Nullement tenu par cette "constatation" le gouvernement décidait d' "oublier"

ce revers moral et de ne voir que les aspects financiers. Les services du ministère des anciens combattants n'avaient-ils pas chiffré la déchristallisation à plus d'un milliard de francs par an ? Depuis, les tribunaux ont prononcé des jugements contradictoires. Ingratitude pourrait-on dire ! Ou mépris !

Déjà depuis 1830, soit depuis le début de l'ère capitaliste, les travailleurs étrangers appelés à la rescousse d'un développement industriel considérable par une France en panne démographique, ces travailleurs étrangers appelés par centaines de milliers d'abord, puis par millions (3,2 millions actuellement) ont toujours été méprisés ; d'abord par des discriminations en matière de droit, puis lors des crises économico-financières par des rejets, des expulsions, comme on jette des instruments devenus inutilisables.

L'effacement de la dette du sang par le biais d'une "cristallisation" a une portée symbolique encore plus lourde. Non seulement des peuples ont été colonisés, c'est-à-dire asservis, et leurs ressources pillées, il a été en outre imposé à leurs hommes d'exposer leur vie et de verser leur sang sur des champs de batailles qui ne les concernaient pas. Et au bout du compte la reconnaissance de leurs sacrifices est niée.

Les guerres

Dès la guerre de 1870-1871, des Algériens furent recrutés pour combattre les Prussiens. A Chanteau, village du Loiret situé à quelques kilomètres au nord d'Orléans, une stèle rappelle la mémoire du "Turco inconnu" (= surnom donné alors aux Algériens). Entourée d'une grille, la stèle a été posée à l'orée du bois. *"Ici, le 5 octobre 1870, a succombé en défendant la patrie un Turco. Seul, par cinq décharges successives, il arrêta un régiment prussien et, le bras droit cassé, il tira quatre fois encore puis tomba criblé de balles. L'héroïsme est un baptême. Dieu lui fasse miséricorde".* Des habitants honorent encore sporadiquement sa mémoire.

La guerre de 1914-1918, première guerre mondiale, donna lieu à une mobilisation d'envergure dans les colonies, notamment en Algérie où les Algériens avaient un statut de Français privés de citoyenneté. 600 000 coloniaux furent mobilisés tout au long de la guerre. Les grandes batailles de cette guerre furent celle de la Marne en 1914, celle de l'Artois-Champagne en 1915, celle de la Somme en 1916, celles de

Verdun, du Chemin des Dames et autres en 1917. Les coloniaux, placés en première ligne, puisque tirailleurs, et sans expérience dans les débuts, étaient particulièrement exposés. Dès la bataille de la Marne en août 1914, le général Juin déclara que sur 4.000 combattants, il ne restait que 400 hommes valides un mois après.

Des centaines de milliers de "tirailleurs sénégalais" — en réalité originaires de Haute-Volta, du Mali, de Guinée, du Dahomey, du Soudan, et provenant d'une cinquantaine d'ethnies —, Tunisiens, Algériens ou Marocains combattirent dans les tranchées. La bataille du Chemin des Dames en 1917, que le général Nivelle avait montée avec une incompétence notoire, les Allemands étant au courant des détails de l'attaque, se traduisit par un massacre des coloniaux placés en tête d'attaque.

Ce fut d'abord l'Afrique du Nord et principalement l'Algérie qui fut mise à contribution. Répartis entre corps d'infanterie (tirailleurs) et cavalerie (spahis), les Algériens les plus mobilisés étaient les volontaires attirés par des primes qui les séduisaient. Sur les 28 930 tirailleurs inscrits en 1914, 3 878 étaient des appelés.

Mais les énormes pertes subies la première année conduisirent l'administration à intensifier les recrutements dans tout l'empire colonial. Des rabatteurs furent utilisés. En Algérie, un décret du 7 septembre 1917 institua un service militaire obligatoire. Il y eut des révoltes contre cette mobilisation dans le Sud-Constantinois, dans l'Ouest-Volta. Au fur et à mesure que des échos de l'hécatombe parvenaient dans les villages, la Commission de recrutement se heurtait à de fortes résistances.

Des discriminations, le froid, la violence des combats qui fit de très nombreuses victimes parmi des recrues peu aguerries et mal préparées, provoquèrent l'affolement ; des soldats colonisés "paniquèrent" et refusèrent d'obéir. Le commandement réagit parfois de manière expéditive : il y eut des cas d'exécutions sommaires, dont une décimation authentique : un homme sur dix tiré au sort et exécuté dans une compagnie tunisienne de la 38 D.I. le 15 décembre 1914 dans le secteur flamand de Verbranden-Molen, ordonnée par le général Foch en personne".

En définitive, l'Algérie fournit 172 000 hommes, engagés et appelés moitié-moitié ; la Tunisie envoya

60 000 hommes par la voie de la conscription, le Maroc, 37 000 volontaires, en Afrique occidentale, 134 000 soldats recrutés, en Indochine, 43 000, à Madagascar, 34 000. 70 000 hommes furent tués, se répartissant à égalité entre Maghrébins et Noirs.

Les troupes indigènes faisaient l'objet d'une surveillance attentive et étaient soumises à des discriminations diverses. Les services de la censure ouvraient les lettres expédiées.

Il faut évoquer aussi les travailleurs de l'arrière. La pénurie de main-d'œuvre causée par la mobilisation et la nécessité d'intensifier la production amena les responsables français à utiliser tous les hommes disponibles et à recruter massivement des travailleurs étrangers. Les plus immédiatement disponibles furent les prisonniers de guerre et les réfugiés qui fuyaient les attaques allemandes, par exemple des Belges. Le gouvernement français recruta par ailleurs, au moyen d'accords, quelques 225 000 Européens dont des Espagnols, des Portugais, des Italiens, des Grecs. Puis près de 40 000 Chinois signèrent ainsi des contrats de cinq ans, résiliables au bout de trois ans par la partie française seulement, et selon des estimations officielles, 55 000 Malgaches, 49 000 Indochinois et quelques 132 000 Maghrébins, dont 79 000 Algériens, 35 000 Marocains, 18 000 Tunisiens. Nous ne pouvons pas aborder ici leurs conditions de vie.

S'agissant de la guerre de 1939-1945 et pour nous en tenir seulement à la période de la Libération, rappelons que, en août 1944, les Français qui débarquent sur les plages de la Méditerranée ne sont pas tous de souche gauloise : 112 000 "indigènes" sur les 214 000 de la première armée de De Lattre, 7 000 parmi les 18 000 soldats de la 2ème DB du général Leclerc. De quoi faire dire, à l'amiral Sanguinetti que "les Arabes ont libéré la France".

Selon l'ouvrage *Histoire de la France coloniale* : "En mars 1945, l'Afrique du Nord avait mobilisé 176 000 Français dont quelques 20 000 étaient des évadés de France : jamais les Français du Maghreb n'avaient eu un tel pourcentage d'appelés (environ 13,5% des 1 150 000 Français). Simultanément, quelques 233 000 militaires d'origine arabo-berbère furent engagés en France. Parmi eux, on comptait 134 000 Algériens, 73 000 Marocains et 26 000 Tunisiens. Mais l'effort de mobilisation avait été plus ample ; il portait, semble-t-il, sur 46 657 Tunisiens, 85 000

Marocains et 150 000 Algériens. Africains, Antillais et Malgaches auraient fourni quelques 113 000 hommes aux régiments coloniaux de 1942 à 1945. L'AOF seule mobilisa 42 320 hommes, l'AEF et le Cameroun 22 844. Les effectifs de mobilisés malgaches triplèrent, passant de 8 000 à 27 000.

“L’Armée d’Afrique qui combattit aux côtés des Alliés pour la reconquête de la France était composée à plus de 90% d’Africains. A côté des Spahis et des Chasseurs motorisés, les régiments de tirailleurs étaient les plus nombreux : tirailleurs Algériens, Tunisiens, Marocains, Tabors, tirailleurs Sénégalaïs qui, en fait, venaient non seulement du Sénégal, mais du Gabon, du Dahomey, de Côte-d’Ivoire ou du Soudan.

Tout au long de la remontée de cette armée, ces Africains sont tombés par milliers et dizaines de milliers, à Zaghoul en Tunisie, en Italie à Garigliano, à Cassino où le 4ème RTT fut anéanti, devant Sienne et Florence et dans les Vosges enfin, où les attaques se succédèrent pour déloger les Allemands solidement installés. Dans tout l’Est de la France, les cimetières militaires témoignent de leur sacrifice, rejoignant le sacrifice de milliers et de milliers d’autres Africains tombés pendant la guerre de 14-18.” (Extrait de “S’en mêler” journal du Comité Local du MRAP de Villefranche-sur-Saône)

On peut déduire de cet apport des coloniaux que, sans eux, des combats auraient peut-être été perdus, et qu’en tout cas d’autres français auraient été massacrés par dizaines de milliers au moins, et leurs enfants nés depuis la guerre n’auraient jamais vu le jour. La France a économisé ses vies au prix de celles des autres. Aujourd’hui des hommes vieillissants manquent ainsi à l’appel.

Que sont devenus les survivants ?

Le journal *Le Monde* du 10 novembre 1996 rapportait que des vétérans marocains erraient le long des quais, à Bordeaux, pour percevoir le RMI ; en 1989, ces vétérans, apprenant que leur carte de combattant leur donnait droit à une carte de résident, qui elles-mêmes leur permettait de percevoir le RMI instauré par Michel Rocard, sont venus dans le Sud-Ouest alternant des séjours en France et au Maroc : “un mois et demi là-bas avec ma femme et mon fils et un mois et demi ici ... J’arrive à Casablanca le lundi matin,

épuisé. Certains encore plus vieux que moi sont malades. Mais on ne peut pas faire autrement. Quelques semaines après c’est le chemin inverse. Coût de l’opération : 1 150 francs. Avec tout ça, le prix de la chambre, la vie ici, je parviens à envoyer 500 francs chaque mois à la maison. Si la France me versait que la moitié de l’argent qu’elle me doit, je serais parti depuis longtemps. Mais il paraît que c’est impossible.” Les foyers bordelais de la Sonacotra sont complets. Et, dans la ville d’Alain Juppé, le mécontentement monte. Saleté, errance, mendicité, embouteillage des services sociaux : chacun y va de sa “nuisance”. L’administration allait-elle ouvrir, à grands frais, un second centre spécialisé ? Modifier l’ensemble du principe de la “cristallisation” pour ces quelques centaines de bougres qui parfois égrènent les lieux de leurs “exploits” : Mont Cassin, Besançon, Allemagne, Chinois ? L’administration a choisi une troisième voix : depuis septembre, les visas ne sont plus délivrés aux anciens combattants que suivant la procédure traditionnelle et sur présentation d’un certificat. Un verrouillage pour le moment efficace.” L’ingéniosité de l’ingratitude est sans bornes.

Le vieillissement de ceux-là est oublié et rejeté dans l’amnésie ; et l’on supprime les visas de ces anciens pour ne plus les voir, pour cause de nuisance. Certes le gouvernement français a décidé un statut spécial pour la circulation des combattants de la liberté ! Encore faudrait-il que la pension, toujours cristallisée, donne les moyens de circuler vers la “Mère-Patrie” ! Après tout, ces anciens combattants ne sont que des “immigrés”. L’infériorité marque leur différence ; c’est ce qui caractérise le racisme.

Donc la dette demeure envers ces hommes qui ont fait la synthèse du droit du sol et du droit du sang ; le sang versé, les sueurs répandues ont à jamais imprégné le sol français ; et leurs cendres que rappellent les tombes des disparus le fécondent. La re-connaissance des droits des 60 000 survivants serait un signe fort de ce lien entre le sol et sang, lien métissé, indéracinable à jamais, quoi qu’en pensent les fauteurs d’exclusion. ■